

RESTAURATION SCOLAIRE
Inscriptions – Réinscriptions
2024-2025

I – Fonctionnement du restaurant scolaire

Les élèves du LPO Aragon-Picasso qui le souhaitent peuvent s'inscrire ou se réinscrire à la demi-pension en le spécifiant sur la fiche intendance. Ce bulletin est à rendre avec le dossier d'inscription. Les élèves déjà inscrits au restaurant scolaire, au titre de l'année 2023-2024, doivent utiliser le **bulletin de réinscription joint**.

Le **prix** du repas « élève » est fixé, pour l'année civile 2024, à **3.90 €**. Une augmentation peut être votée au Conseil d'administration à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les élèves demi-pensionnaires ont une **carte magnétique personnelle** qui leur permet d'accéder au self entre 11 h 15 et 13 h 30. (Le nom et prénom doivent rester lisibles sur la carte tout au long de la scolarité). L'accès au restaurant est réservé aux usagers qui ont « badgé » leur carte.

La présence d'élèves ne prenant pas leur repas est **interdite**.

A chaque passage de cette carte dans la « badgeuse » du self, le prix d'un repas est **débité** de la carte. Le solde restant est **visible** sur l'écran de la machine.

A- POUR UNE NOUVELLE INSCRIPTION :

A JOINDRE IMPERATIVEMENT A CETTE DEMANDE :

Un paiement d'un montant de 39 € (10 déjeuners à 3.90 € l'unité) par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable LPO Aragon-Picasso.

A défaut de chèque, un paiement en espèces reste possible. Il faudra effectuer ce paiement directement à l'intendance lors de l'inscription de votre enfant au lycée.

SANS PAIEMENT L'INSCRIPTION NE SERA PAS VALIDE

B- POUR UNE REINSCRIPTION :

Réapprovisionner sa carte de cantine en privilégiant **LE PAIEMENT LIGNE** via le site internet du LPO ARAGON- PICASSO rubrique

" PAIEMENT EN LIGNE DE LA RESTAURATION"

<https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=2973>

(au moins 48 h avant la réinscription au lycée pour que le paiement soit validé)

A défaut d'un paiement en ligne vous pouvez régler un montant de 39€ (10 déjeuners à 3.90 € l'unité)

- par chèque à l'ordre de : **Agent Comptable LPO Aragon - Picasso**
- en espèces au service Intendance

SANS CREDIT SUR LA CARTE, LA REINSCRIPTION NE SERA PAS VALIDE

HORAIRES d'accueil du public au bureau d'intendance A105 :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi **MATIN** :
de **8h00 à 13h20**
- lundi, mardi, jeudi et vendredi **APRES MIDI** :
de **14h15 à 16h00**
- mercredi **MATIN** : de **8h00 à 12h30**

2 – Oubli et Perte de carte de demi-pension

Si l'élève perd sa carte ou la casse, il pourra en acheter une nouvelle au prix de **3.00 €**.

Les repas non consommés seront transférés sur la nouvelle carte.

IMPORTANT

- Par ailleurs, à partir du 1^{er} septembre 2024, les élèves ayant un solde négatif sur leur compte TurboSelf ne seront plus autorisés à prendre leur repas au self.
Le service intendance ne délivrera plus de ticket.
Nous invitons donc les familles à vérifier régulièrement le solde de leur compte.
- En cas d'**oublis** de carte répétés et de demande de tickets manuels répétés, **des punitions seront prises par la vie scolaire.**

3 – Aides aux repas

- En cas de difficultés financières, les familles peuvent demander une aide ponctuelle en réclamant un dossier de fonds social au bureau de l'intendance ou auprès de l'assistante sociale.

Fait à Givors, le 26/05/2024